

Gazon

Recommandations pour la réalisation, l'entretien et la rénovation des gazons semés ou en rouleaux



Illustration 1 – Pelouse domestique d'usage courant

Le gazon (ou pelouse) est une surface végétalisée aménagée à la fois fonctionnelle et esthétique, dont l'utilisation et l'entretien répondent à des objectifs précis. Son aménagement est exigeant et dépend à la fois de l'effort consenti pour l'entretien, des conditions climatiques du lieu et de la structure du sol en place. Certains sites ne conviennent pas à une pelouse qui sera entretenue de manière intensive et les attentes esthétiques ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes techniques et un niveau d'entretien raisonnable. Une analyse préalable réaliste qui tient compte de l'emplacement, du budget disponible et du niveau d'entretien acceptable est indispensable. La présente fiche présente les principes techniques essentiels et des conseils pratiques pour la conception, la réalisation et l'entretien des pelouses.

Table des matières

1. Champ d'application - Objectif	4
1.1. Cadre	4
1.2. Champ d'application.....	4
1.3. Statut du document	4
2. Définitions	4
2.1. Gazon ou pelouse	4
2.2. Gazon semé	4
2.3. Gazon en rouleaux	4
2.4. Machines d'entretien	4
2.4.1. Tondeuse à lame rotative	5
2.4.2. Tondeuse à cylindre (hélicoïdale).....	5
2.4.3. Tondeuse mulching.....	5
2.4.4. Robot tondeuse.....	6
2.4.5. Débroussailleuse	6
2.4.6. Souffleurs/aspirateurs de feuilles.....	7
2.4.7. Aérateur pour gazon	7
2.4.8. Scarificateur	7
2.4.9. Herse pour gazon	7
3. Élaboration de projet	7
3.1. Préparation du support.....	8
3.2. Période favorable	8
3.2.1. Semis	8
3.2.2. Pose de gazon en rouleau	8
4. Matériaux	9
4.1. Sol / couche de support pour gazon	9
4.2. Ajout de matériaux minéraux	9
4.3. Semences	9
4.4. Gazon en rouleau.....	10
4.5. Matériau pour top-dressing	10
4.6. Engrais	10
5. Exécution	11
5.1. Travail du sol et fertilisation initiale	11
5.2. Semis	12
5.2.1. Soins au gazon jusqu'à la 1 ^{re} tonte.....	12
5.3. Pose de gazon en rouleau	12
5.3.1. Soins au gazon en rouleau jusqu'à la 1 ^{re} tonte.....	13
6. Entretien du gazon après la première tonte	13

6.1. Adventices indésirables (espèces indésirables)	13
6.2. Fertilisation du gazon	13
6.3. Apport d'eau	14
6.4. Scarification.....	14
6.5. Aération	14
6.6. Top-Dressing (terreautage) ou sablage	15
6.7. Sursemis	15
6.8. Protection phytosanitaire.....	15
7. Réception de l'ouvrage.....	16
7.1. Réception de gazon obtenu par semis	16
7.2. Réception de gazon obtenu par pose de rouleaux	17
8. Renvois.....	18

1. Champ d'application - Objectif

1.1. Cadre

Le présent aide-mémoire fournit des informations relatives à la conception et aux matériaux à utiliser, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'entretien des pelouses destinées à un usage récréatif ou domestique et réalisées à partir de semences du commerce ou de gazon en rouleau.

Sont exclus du champ de cette fiche les pelouses à usage sportif intensif, les prairies fleuries, ainsi que les gazons fleuris ou les surfaces semées d'un mélange d'espèces annuelles et/ou de variétés cultivées. Est également exclue la végétalisation provisoire destinée par exemple à protéger le terrain de l'érosion ou à améliorer la qualité de la terre (engrais vert) qui servira de support de plantation ou de semis dans une phase ultérieure du chantier.

1.2. Champ d'application

Le présent aide-mémoire s'adresse aux paysagistes appelés à concevoir, à réaliser ou à entretenir les pelouses. Elle se concentre en particulier sur les conditions propres à la région climatique du « plateau ». Des adaptations régionales peuvent s'avérer nécessaires en fonction du climat.

1.3. Statut du document

La présente fiche est une recommandation et ne revêt, à ce titre, **aucun caractère juridiquement contraignant**. Toutefois, lorsque certains cas particuliers ne peuvent être éclaircis ni par les normes en vigueur ni par les règles reconnues de l'art de construire, les recommandations émises par des organisations spécialisées peuvent servir de référence et fournir des éléments d'appréciation pertinents.

2. Définitions

2.1. Gazon ou pelouse

Le gazon ou pelouse se définit comme un couvert végétal dense et homogène, maintenu en permanence à faible hauteur, composé d'espèces de graminées sélectionnées. Une tonte régulière associée à des interventions d'entretien adaptées vise à maintenir sa résistance au piétinement et la qualité de son aspect esthétique. Les gazons traditionnels se distinguent selon leur usage et le niveau d'entretien qu'ils requièrent. Lorsque les interventions sont espacées ou limitées, le gazon évolue progressivement vers une forme dite extensive. Cette désignation ne renvoie pas à un niveau de qualité particulier, mais caractérise plutôt un mode de gestion impliquant des besoins réduits en ressources et en entretien.

Contrairement aux prairies ou aux gazons fleuris, le gazon traditionnel est constitué d'espèces de graminées adaptées à la tonte et résistantes au piétinement, présentant une forte capacité de régénération. L'utilisation de la surface engazonnée, les conditions du site et l'intensité de l'entretien déterminent la qualité ainsi que la fonction de la surface engazonnée.

2.2. Gazon semé

Le gazon peut être obtenu par semis d'un mélange sélectionné de graines de graminées. Le semis pour la création ou la rénovation de la pelouse peut être effectué à la machine ou à la main.

2.3. Gazon en rouleaux

Le gazon en rouleau est un gazon naturel dense, pré-cultivé pendant un à deux ans dans une entreprise spécialisée. Il est ensuite découpé en bandes d'environ 2 à 3 cm d'épaisseur, racines comprises, puis conditionné en rouleaux. Posé immédiatement sur un sol préalablement préparé, il permet une végétalisation quasi instantanée et une mise en service rapide de la surface.

2.4. Machines d'entretien

Il existe des machines et équipements destinés spécifiquement à l'entretien des pelouses. Toutefois, aucune machine ne permet à elle seule de répondre à l'ensemble des opérations d'entretien nécessaires. Seule la combinaison de différents outils et mesures d'entretien permet d'assurer, à long terme, un gazon dense, résistant et durable.

Les machines et équipements doivent être utilisés de manière la plus efficace possible, tout en limitant leur impact sur la faune et la flore. À ce titre, l'utilisation de souffleurs de feuilles, de débroussailluses et de broyeurs est à éviter, en raison de leurs effets négatifs importants sur la faune — en particulier les petits animaux — mais aussi sur la végétation et le confort des personnes. Les tondeuses robotisées peuvent elles aussi représenter un danger, notamment pour la petite faune telle que les hérissons ou les orvets. De manière générale, les machines doivent être utilisées avec précaution, de manière raisonnée, et dans le respect de l'environnement. Les appareils équipés de moteurs électriques (par exemple, les appareils à batterie) présentent de manière générale un impact environnemental plus faible que les appareils à moteur thermique.

2.4.1. Tondeuse à lame rotative

La tondeuse à lame rotative dispose d'une lame horizontale, qui coupe l'herbe grâce à une vitesse de rotation élevée. Il s'agit du type de tondeuse le plus répandu chez les particuliers et les collectivités locales, en raison de sa robustesse et de sa polyvalence adaptée à différents types de pelouse.

Ces tondeuses conviennent particulièrement aux pelouses d'usage courant et soumises à une sollicitation normale. Elles tolèrent mieux les sols légèrement irréguliers que les tondeuses à cylindre et viennent également à bout d'une herbe plus haute, mais la coupe est moins précise. En fonction du modèle, l'herbe coupée peut être collectée dans un bac de ramassage ou éjectée sur le terrain.

Lorsque la lame est émoussée, l'extrémité des brins d'herbes est déchiquetée, ce qui rend le gazon plus sensible aux attaques fongiques et augmente l'évaporation de l'eau. Un affûtage régulier des lames est donc essentiel pour garantir une bonne qualité de coupe.

Pour les pelouses d'ornement tondues très ras (< 3,5 cm), la tondeuse à lame rotative n'est que partiellement adaptée. En revanche, elle constitue une solution efficace et économique pour les surfaces fortement sollicitées ou entretenues moins fréquemment.

En résumé, la tondeuse à lame rotative est un outil standard pratique et fiable pour l'entretien de la plupart des pelouses. Toutefois, plus que le type de tondeuse lui-même, c'est avant tout l'état de la lame qui détermine la qualité de la coupe.

2.4.2. Tondeuse à cylindre (hélicoïdale)

La tondeuse à cylindre fonctionne selon le principe du cisaillement: le cylindre rotatif sectionne les brins d'herbe avec précision contre une lame inférieure fixe. Ce mécanisme permet d'obtenir une coupe particulièrement nette et régulière, qui améliore la qualité du gazon et minimise les dommages causés aux brins d'herbe, notamment lorsque la hauteur de coupe est réduite. Techniquement, ce procédé est **supérieur** à celui de la tondeuse à lame rotative, pour autant que la tondeuse soit réglée avec précision et que les lames soient parfaitement affûtées.

Les tondeuses à cylindre conviennent particulièrement aux pelouses d'ornement et aux surfaces d'usage intensif entretenues avec soin et tondues à intervalles réguliers. En revanche, elles sont nettement moins performantes dans une herbe d'une certaine hauteur. Les tondeuses à cylindre permettent d'obtenir des hauteurs de coupe uniformes inférieures à 4 cm et favorisent le développement d'un gazon dense, fin et esthétique. Toutefois, leur efficacité suppose un terrain plat ; sur des surfaces irrégulières, le risque d'endommager le gazon ou la machine est élevé.

La tondeuse à cylindre est un outil de précision destiné aux pelouses de haute qualité. Sans un entretien rigoureux et une fréquence de tonte élevée, son utilisation est peu pertinente.

2.4.3. Tondeuse mulching

La tondeuse mulching hache finement l'herbe coupée et la redépose sur la pelouse, où elle se décompose rapidement. Utilisé régulièrement, ce procédé favorise le recyclage des nutriments et stimule l'activité biologique dans la couche superficielle du sol. Le mulching contribue ainsi à réduire les besoins d'entretien des pelouses à usage intensif et permet, dans une certaine mesure, de diminuer les apports en engrais.

Pour obtenir un résultat optimal, il est indispensable d'adopter la bonne technique, d'avoir une lame bien affûtée et de tondre à intervalles rapprochés. Cette pratique requiert l'emploi de tondeuses spécifiquement conçues pour le mulching ; l'utilisation d'une tondeuse classique sans bac de ramassage ne suffit pas. Par ailleurs, le mulching n'empêche pas la formation de feutre, le compactage du sol ni les déséquilibres nutritifs, qui doivent être corrigés par des mesures appropriées telles que l'aération, la scarification et une fertilisation raisonnée.

Lorsque l'herbe est trop haute ou humide, les résidus de tonte ont tendance à s'agglomérer, ce qui peut favoriser la formation de feutre et l'apparition de maladies. Dans les zones fortement ombragées ou sur les pelouses soumises à un usage intensif, l'utilisation des tondeuses mulching doit être évaluée avec discernement et, si nécessaire, complétée par un ramassage des déchets de tonte.

2.4.4. Robot tondeuse

Le robot tondeuse assure une tonte automatique et très fréquente. Cette tonte régulière permet de maintenir le gazon à une hauteur constante. Sur les surfaces fortement sollicitées qui doivent être maintenues courtes en permanence, le robot tondeuse constitue une solution pratique qui allège considérablement la charge de travail. Les fins déchets de tonte restent sur place et se décomposent rapidement. Ce processus favorise le recyclage des nutriments et permet de réduire, dans une certaine mesure, les apports en engrais. La fréquence élevée des tontes a également l'avantage de favoriser la densification du gazon.

Ces avantages s'accompagnent toutefois de limites importantes, notamment sur le plan écologique. L'utilisation de robots tondeuses présente un risque accru pour la faune, en particulier pour les petits animaux. Les hérissons sont particulièrement vulnérables, car leur comportement de défense consiste à se rouler en boule plutôt qu'à fuir. Les insectes, les amphibiens, les araignées et les escargots sont également très impactés. L'utilisation au crépuscule ou durant la nuit augmente considérablement le risque pour ces espèces.

Pour obtenir un résultat impeccable, il est essentiel de disposer d'une tondeuse robot adaptée au terrain, équipée de lames bien affûtées et de programmer des intervalles de tonte courts. Les terrains irréguliers ou pentus constituent également un facteur limitant son utilisation. Le robot tondeuse ne dispense pas des autres mesures d'entretien. La formation de feutre, le compactage ou les déséquilibres nutritifs doivent à être corrigés par des mesures spécifiques telles que l'aération, la scarification et une fertilisation adaptée.

L'utilisation d'un robot tondeuse peut donc présenter des avantages pratiques indéniables, mais elle doit être évaluée de manière critique, notamment au regard de ses impacts sur la biodiversité. Une analyse au cas par cas s'impose afin d'en déterminer la pertinence en fonction des objectifs d'entretien et des contraintes environnementales.

2.4.5. Débroussailleuse

Les débroussailleuses sont utilisées pour tondre efficacement les zones difficiles d'accès, telles que les bords de pelouse le long des massifs de fleurs ou les abords des arbres et autres éléments fixe.

Elles sont toutefois souvent fatales aux petits animaux vivant à proximité du sol, notamment les reptiles, les petits mammifères et de nombreux insectes. Les cinq premiers centimètres de la pelouse constituent en effet un habitat pour de nombreuses espèces, ainsi que pour leurs œufs et leurs larves, qui sont ainsi fréquemment détruits lors du passage de la débroussailleuse.

En outre, la débroussailleuse doit être manipulée avec précaution, afin d'éviter d'endommager l'écorce des arbres et des arbustes. Un autre inconvénient réside dans l'utilisation de fils de coupe en plastique qui se fragmentent au fil de l'usage et persistent dans l'environnement sous forme de microplastiques.

L'utilisation d'une débroussailleuse se justifie pour certaines tâches ciblées mais doit être envisagée avec prudence au regard de ses impacts environnementaux. Une évaluation au cas par cas est recommandée, en tenant compte notamment de ses effets potentiellement négatifs sur la biodiversité.

2.4.6. Souffleurs/aspirateurs de feuilles

Les souffleurs de feuilles, même les moins puissants, génèrent des flux d'air dépassant les 200 km/h, qui perturbent fortement la microfaune, voire la tuent. D'autre part ils remettent en suspension dans l'air des poussières nocives pour la santé humaine. En dispersant des graines de plantes, les souffleurs de feuilles favorisent également la propagation de végétation indésirable sur les surfaces entretenues et les zones adjacentes.

Les aspirateurs à feuilles, quant à eux, n'aspirent pas seulement les feuilles mortes, mais aussi des araignées, des coléoptères, des mille-pattes et des amphibiens, les détruisant.

L'utilisation des souffleurs/aspirateurs reste possible, mais elle doit être considérée avec prudence au regard de ses impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité. Une évaluation au cas par cas est recommandée, en tenant compte des alternatives disponibles et des enjeux écologiques locaux.

2.4.7. Aérateur pour gazon

Un aérateur ameublisse la terre, favorise l'oxygénation du sol et améliore l'infiltration de l'eau, trois effets qui influencent positivement la structure du sol au niveau des racines. En roulant sur la pelouse, l'aérateur fait des trous verticaux dans la couche compactée du sol. On distingue deux types d'aérateurs :

- Les aérateurs à carottes (tubes creux): prélèvent des petits cylindres de sol appelés carottes (8–20 mm de diamètre) et sont efficaces contre le compactage
- Les aérateurs à pointes (pointes pleines): font des trous sans enlever des matières ; effet moindre sur la structure du sol

2.4.8. Scarificateur

Un scarificateur sert à éliminer mécaniquement le feutrage, la mousse et les dépôts organiques superficiels de la pelouse. Il est équipé de lames métalliques ou ressorts fixés sur un axe rotatif, qui incisent le gazon à une profondeur de 2 à 5 mm. Un travail trop profond endommage le gazon et entraîne la formation de trous.

2.4.9. Herse pour gazon

La herse pour gazon est un outil muni de griffes souples à ressort destiné à nettoyer la surface de la pelouse. Généralement attelé à un tracteur, ses griffes retirent du gazon les débris végétaux morts, la mousse et les résidus de tonte. L'opération redresse en même temps légèrement la couche végétale et stimule le tallage des graminées. La profondeur de travail est faible et agit principalement en surface, sans endommager le sol. La herse est surtout utilisée pour l'entretien régulier du gazon et pour préparer le regarnissage ou sursemis.

3. Élaboration de projet

En fonction du type de gazon et de la forme de végétalisation, des exigences particulières portent sur la surface concernée, sa structure et le moment de réalisation des travaux. Pour un effet satisfaisant à long terme, les conditions climatiques, la nature du sol, ainsi que l'utilisation et le niveau d'entretien prévus doivent être pris en compte dans la phase de conception déjà. Les semences seront choisies en conséquence. Il convient de vérifier au préalable si le sol existant est adapté à sa future fonction de couche de support pour gazon ou s'il doit être amélioré. Pour le faire, le praticien prélèvera généralement à la bêche des portions du sol pour une analyse visuelle et tactile, et pour les envoyer en laboratoire si nécessaire.

→ *Il est fortement déconseillé d'incorporer des amendements de manière systématique.*

Facteur à prendre en compte lors de l'élaboration:

- Emplacement:
- situation géographique
 - exposition au soleil/ombrage
 - ombres portées (arbres, bâtiments) / concurrence

- Qualité du sol:
- valeur pH
 - limoneux / sableux
 - pauvre en nutriments / riche en nutriments
 - humide / sec
- Utilisation prévue:
- aire de jeux (sans utilisation sportive intensive)
 - ornementale avant tout (faible utilisation)
- Soins et entretien:
- degré d'exigence esthétique (par ex. aspect visuel, planéité)
 - régularité et fréquence de la tonte
 - type de tondeuse et de machines utilisées
 - fréquence d'arrosage et de fertilisation prévue

3.1. Préparation du support

Le sol est une ressource naturelle qu'il convient de préserver et dont il faut prendre soin. Toute intervention, qu'il s'agisse de le travailler ou de le remplacer, entraîne une altération durable de sa structure initiale. Un sol en place depuis longtemps constitue un milieu écologique précieux, qu'il faut laisser tel quel dans la mesure du possible. Lorsqu'il n'existe aucun mélange de semences adapté au sol existant, ce dernier peut être amendé avec un matériau approprié (voir chap. 4.2).

Lorsque les surfaces à ensemercer sont constituées ou complétées de terre apportée, il est possible de recourir à un matériau terreux permettant d'adapter les propriétés du terrain à l'objectif recherché.

SIA 318 : 2009:

Structure naturelle

La structure des couches pour un gazon naturel doit correspondre à la structure naturelle du sol composée des trois couches suivantes : sous-sol, partie inférieure du sol et partie supérieure du sol.

Épaisseur de la couche inférieure du sol: $\geq 0,30$ m

Épaisseur de la couche supérieure du sol: $\geq 0,20$ m

Pente minimale à respecter pour chacune des couches: 0,5%

La structure (monocouche) avec des substrats ou une terre végétale améliorée est très répandue et peut fonctionner, pour autant qu'elle permette notamment la stabilité structurelle du gazon, un bon régime hydrique et gazeux et un apport en nutriments adapté.

3.2. Période favorable

3.2.1. Semis

Les semis sont généralement effectués entre début avril et fin mai, période où l'humidité du sol ainsi que la température de l'air et du sol sont suffisantes. Il est également possible de semer en automne, entre début septembre et début octobre. Si le semis du gazon doit attendre, il convient d'envisager une végétalisation intermédiaire de la surface pour protéger le sol du dessèchement et de l'érosion.

3.2.2. Pose de gazon en rouleau

Le printemps et l'automne sont les saisons idéales pour poser du gazon en rouleau. Ces périodes se caractérisent généralement par des températures douces et une humidité suffisante, des conditions optimales pour l'enracinement.

La pose de gazon en rouleau en plein été est possible, mais comporte davantage de risques. En effet, les températures élevées associées à un fort ensoleillement accentuent le stress hydrique pour les plantes. Le faible volume racinaire des bandes de gazon fraîchement posées limite la capacité de l'herbe à absorber l'eau du sol. Parallèlement, la chaleur augmente les phénomènes d'évaporation, ce qui peut rapidement

assécher la couche végétale. Dans ces conditions, le gazon en rouleau a besoin d'un arrosage intensif et régulier pour prendre racine. Si l'approvisionnement en eau est interrompu, les bandes herbeuses peuvent se dessécher. L'arrosage intensif nécessaire au nouveau gazon posé en été présente toutefois un risque: la combinaison de températures élevées et d'humidité constante crée des conditions propices aux maladies fongiques.

La pose de gazon en rouleau est également possible en hiver, mais elle n'est pas recommandée en raison des facteurs limitant la croissance des plantes. L'activité racinaire diminue fortement lorsque la température du sol est basse ; les graminées ne recommencent à s'enraciner activement qu'à partir d'une température du sol d'environ 5 à 8 °C. Lorsque le gazon en rouleau est posé à des températures inférieures, son ancrage dans le sol est considérablement ralenti. Par ailleurs, les cycles de gel-dégel peuvent entraîner des soulèvements ou des déplacements des bandes de gazon avant que celles-ci ne soient bien enracinées. De plus, en période hivernale, le gazon est généralement en dormance, ce qui limite la capacité de régénération des graminées.

Enfin, l'entretien après la pose est également limité. L'arrosage, le roulage ou les premières mesures d'entretien ne peuvent souvent pas être effectués de manière appropriée en cas de gel ou de forte humidité.

4. Matériaux

4.1. Sol / couche de support pour gazon

Le sol idéal pour un gazon résistant à un usage intensif est un sol limono-sableux perméable, riche en humus, profond et aéré. Il doit offrir une capacité suffisante à retenir l'eau et les nutriments, sans toutefois provoquer de stagnation. En outre, la norme en vigueur stipule que le sol ne doit contenir aucun corps étranger tel que des briques, des morceaux de métal, du bois, des déchets de chantier, etc. La quantité de plantes ayant poussé spontanément ne doit pas excéder une plante par m² (en moyenne sur toute la surface).

4.2. Ajout de matériaux minéraux

Les propriétés structurelles et physiques de la couche de support du gazon peuvent être améliorées, généralement avec des matériaux minéraux, seuls ou combinés.

Un mélange de granulats pour béton ou du sable (lavé et pauvre en calcaire) peuvent améliorer durablement la perméabilité des sols à forte teneur en argile ou en matière organique.

La perlite améliore la perméabilité des sols limoneux. Grâce à sa grande capacité de rétention d'eau, elle réduit l'engorgement et favorise l'équilibre hydrique naturel du sol ainsi que son aération. La perlite est une roche que l'on trouve dans le commerce sous forme expansée ou soufflée (généralement sous le nom de "PePe Perlite" ou "Perligran").

4.3. Semences

Les semences de gazon se composent de différentes espèces et variétés de graminées. Le mélange diffère en fonction de l'objectif d'utilisation de la pelouse, de son emplacement et de l'entretien que l'on est prêt à y consacrer. Ce ne sont pas les espèces prises isolément qui déterminent la qualité du gazon, mais leur combinaison, notamment en termes de capacité de germination, de résistance, de régénération, de finesse du feuillage et de compétitivité.

Les mélanges de haute qualité sont rigoureusement sélectionnés, contrôlés et formulés de manière à garantir une levée homogène. Le choix des semences doit être en adéquation avec l'objectif de végétalisation ainsi qu'avec les conditions pédologiques et climatiques du site. L'utilisation de semences inadaptées entraîne généralement la formation d'une pelouse clairsemée, plus sensible à l'installation des mauvaises herbes et nécessitant un entretien accru.

4.4. Gazon en rouleau

Le gazon pré-cultivé et livré en rouleau offre plusieurs avantages par rapport au semis. Sa couche herbeuse est dense et homogène dès le départ et il peut être utilisé très rapidement, après une courte phase d'enracinement. De plus, le gazon en rouleau peut être posé en dehors de la saison habituelle de semis, à condition que les conditions de sol et météorologiques soient favorables et qu'un entretien adapté soit assuré après la pose. Grâce à la couche végétale déjà dense, le risque d'apparition de mauvaises herbes est également réduit dans la phase d'établissement. En revanche, la culture, la récolte, le transport et la pose des rouleaux de gazon nécessitent des ressources importantes.

À la livraison, le gazon en rouleaux doit être tondu, dense et compact, vigoureux et suffisamment humide. La composition des espèces de graminées doit correspondre à l'objectif de végétalisation prévu et au type de gazon recherché.

4.5. Matériau pour top-dressing

Le top-dressing consiste à épandre uniformément sur le gazon un matériau qui en améliore la structure et la planéité.

Ce matériau doit être en adéquation avec le sol existant:

- Sable (lavé, pauvre en calcaire, 0–2 mm): solution standard, en particulier pour les sols lourds afin d'améliorer le drainage et la porosité.
- Mélange sable/compost: indiqué lorsque l'on souhaite, outre une amélioration de la structure, un léger apport d'humus.
- Mélange sable/terre: utilisé en cas de réaménagement ou de fortes irrégularités ; la granulométrie et la composition doivent être compatibles avec la couche de support du gazon.

Les terres de jardin cohésives ou les substrats fortement humifères ne sont pas adaptés. Ces matériaux péjorent la perméabilité du sol et entraînent la formation de couches compactes.

4.6. Engrais

Les engrais ont pour fonction d'apporter aux graminées du gazon les nutriments nécessaires à leur croissance. Leur utilisation doit toujours être adaptée aux besoins réels. Ces besoins peuvent être déterminés à partir d'une analyse de sol qui renseigne sur la disponibilité des nutriments dans les échantillons prélevés. On distingue généralement les engrais organiques et les produits à action rapide ou à action prolongée, qui présentent des compositions nutritives variables.

Un apport excessif d'engrais, s'il favorise une croissance rapide, provoque un déséquilibre. Le gazon devient alors plus tendre, plus sensible aux maladies et nécessite un entretien accru. À l'inverse, une fertilisation insuffisante affaiblit la résistance du gazon face aux mauvaises herbes et aux graminées indésirables. Un apport en nutriments régulier, justement dosé et ajusté aux conditions du site, contribue au maintien d'une couverture dense et stable à long terme et réduit le besoin de mesures correctives.

Azote (N)

L'azote (N) est l'élément nutritif principalement responsable de la croissance végétative et un constituant essentiel de la chlorophylle. Il est indispensable et représente généralement le besoin le plus important en termes de quantité. L'azote favorise non seulement la croissance des feuilles, mais contribue également à augmenter la masse et la densité racinaires. Une carence en azote se traduit par un ralentissement de la croissance des graminées, un jaunissement et un dégarnissage de la pelouse. Les graminées ne pouvant pas fixer l'azote directement, un apport régulier sous forme d'engrais est nécessaire. On choisira de préférence des engrais organiques longue durée qui libèrent l'azote lentement dans le sol.

Un apport excessif d'azote entraîne une croissance trop rapide. Les cellules des plantes grossissent trop et leurs parois s'amincissent, ce qui fragilise le gazon. Ce dernier devient alors plus sensible à la sécheresse, au gel, aux maladies et aux contraintes mécaniques.

Phosphore (P)

Le phosphore, retenu dans le sol par les particules d'argile, joue un rôle déterminant dans la formation et le développement des racines.

Les engrais phosphorés disponibles sur le marché contiennent généralement un composé de silicate de phosphore sous forme soluble facilement assimilable par les racines des plantes.

Lors de nouvelles plantations et de rénovations, en particulier avant la pose de gazon en rouleau, un apport adapté d'engrais phosphoré favorise un enracinement rapide, profond et vigoureux. Le compost ou d'autres amendements organiques peuvent également produire un effet similaire.

Potassium (K)

Le potassium joue un rôle essentiel dans la régulation du métabolisme végétal et dans la formation des cellules. Il contribue de manière déterminante à la résistance du gazon, notamment face au froid, à la sécheresse et aux maladies.

Magnésium (Mg)

Le magnésium est un composant essentiel de la chlorophylle et participe au transport des nutriments à l'intérieur des plantes. Il active de nombreuses enzymes et régule des processus métaboliques importants.

Calcium (Ca)

Dans les sols naturels, le calcium présent sous forme de chaux (carbonate de calcium) est libéré en continu par l'altération des matériaux du sol. Bien que le calcium soit un composant important des parois cellulaires, il n'est généralement pas nécessaire d'en rajouter pour les pelouses domestiques et d'agrément.

Micronutriments (oligo-éléments)

Les nutriments exercent une influence bénéfique les uns sur les autres, à condition d'être présents en quantité suffisante et sous une forme adéquate. Le fer (Fe) participe aux processus respiratoires et régule, avec le manganèse (Mn), la formation de la chlorophylle. Le soufre (S) est un composant important des protéines. Il est principalement présent dans les jeunes pousses. Le bore (B) intervient dans la formation des tissus et régule le transport de la sève végétale. Le silicium (Si) renforce les parois cellulaires et donc la résistance des brins d'herbes.

Selon la loi du minimum nutritif, ce n'est pas la quantité absolue, mais l'équilibre qui détermine si les nutriments disponibles dans le sol peuvent être absorbés par les plantes. Tant une carence qu'un excès de certains nutriments, tels que les oligo-éléments, peuvent entraîner des symptômes de carence. Les analyses de sol permettent d'obtenir des informations fiables sur les besoins réels en engrais.

5. Exécution

5.1. Travail du sol et fertilisation initiale

Une fois le travail de préparation du sol terminé, la surface doit être ferme et régulière, avec une tolérance de ± 20 mm par rapport à la cote nominale. Conformément aux normes en vigueur, la surface doit être exempte de corps étrangers (briques, morceaux de métal, bois, déchets de chantier, etc.) et ne doit pas contenir de pierres de plus de $30 \times 30 \times 50$ mm. La terre doit avoir une structure friable, stable et homogène, des conditions optimales pour la germination des semences l'enracinement du gazon.

Afin de prévenir tout affaissement ultérieur, le sol préparé à recevoir le gazon doit s'être suffisamment tassé avant l'ensemencement, ce qui peut être obtenu soit par un temps de repos, soit par arrosage. À l'issue de cette phase, la surface doit atteindre la cote finale prévue.

La fertilisation initiale s'effectue avant la mise en forme définitive du terrain, afin que les nutriments soient répartis de manière homogène dans la partie supérieure du sol. Il convient de noter que les engrais peuvent contenir du fer susceptible de tacher les revêtements de sol adjacents au gazon.

5.2. Semis

Les semences sont incorporées dans la couche superficielle du sol, puis la surface est légèrement compactée à l'aide d'un rouleau. Cette opération vise à assurer un bon contact entre le sol et les graines, condition essentielle à la germination.

Après le semis, il est impératif de ne plus piétiner la surface. Les jeunes plantules sont sensibles au piétinement et le sol n'est pas encore suffisamment stabilisé pour supporter le passage. Cette précaution s'applique généralement jusqu'à la 1^{re} tonte du gazon.

Lors d'un nouvel encensement, la végétation spontanée issue des graines déjà présentes dans le sol peut jouer temporairement un rôle positif. Elle couvre rapidement le sol nu, réduisant ainsi le dessèchement du lit de semence et protège en partie les jeunes plantules de gazon du soleil. De plus, elle contribue à stabiliser la surface et atténue l'érosion due au vent et aux précipitations. La plupart de ces plantes adventices ne supportant pas la tonte, elles disparaissent généralement d'elles-mêmes. Un désherbage mécanique précoce est généralement déconseillé, car il perturbe à nouveau la structure du sol et peut endommager les graminées en phase de germination.

Le semis de gazon peut être effectué à la main ou à la machine.

Semis à la machine

L'utilisation d'une engazonneuse permet de semer rapidement et avec précision sur de grandes surfaces. Il est toutefois essentiel de régler la machine conformément aux indications du fabricant pour épandre la quantité de graines adéquate.

Semis à la main

Le semis à la volée peut entraîner des irrégularités dans la répartition des semences. Afin de compenser ces variations, il est conseillé d'augmenter légèrement la quantité de semence.

5.2.1. Soins au gazon jusqu'à la 1^{re} tonte

Un arrosage régulier est essentiel pour assurer un apport continu en humidité, indispensable à la germination. Les surfaces fraîchement ensemencées doivent être maintenues constamment humides. La présence de végétation spontanée est normale au début (voir chap. 5.2).

Jusqu'à ce que les graminées atteignent environ 3 cm, il est primordial d'éviter tout dessèchement du semis. Selon les conditions météorologiques et l'exposition, un apport quotidien de 3 à 5 mm d'eau par mètre carré est recommandé. Il est préférable d'arroser tôt le matin ; un arrosage en soirée peut favoriser le développement de maladies fongiques.

Après 2 semaines environ, ou dès que les graminées atteignent une hauteur d'environ 5 à 7 cm, la première tonte peut être effectuée. Les résidus de tonte doivent impérativement être évacués. Il faut veiller à ne pas endommager les jeunes plantules issues d'un sursemis éventuel. Pour cette première intervention délicate, il est conseillé d'utiliser une tondeuse légère équipée de lames bien affûtées.

En général, la surface n'est pas encore complètement couverte après la première tonte et il est nécessaire de réensemencer les zones dénudées. Pour laisser le temps à la couche racinaire de se fortifier, éviter d'utiliser le gazon juste après le réensemencement. La pelouse atteint sa pleine résistance au piétinement après une année environ.

5.3. Pose de gazon en rouleau

Le gazon en rouleau doit être posé le jour même de sa livraison pour éviter toute détérioration liée au stockage. Les sols secs doivent être humidifiés avant la pose. Les rouleaux doivent être posés bords à bord, sans espace entre eux, et en quinconce.

Après la pose, le gazon en rouleau est tassé à l'aide d'un rouleau à gazon léger, puis toute la surface est arrosée abondamment.

5.3.1. Soins au gazon en rouleau jusqu'à la 1^{re} tonte

La première tonte du gazon en rouleau s'effectue à l'aide d'une tondeuse légère lorsque la hauteur de l'herbe atteint 6 à 9 cm. Les résidus de tonte doivent être évacués.

Jusqu'à ce que les racines se soient suffisamment développées, la couverture herbeuse doit être maintenue humide, si nécessaire par arrosage.

Dès que le gazon est bien enraciné, ce qui peut être vérifié en tentant de soulever le coin d'une des bandes, il peut être piétiné (en général après la 1^{re} tonte). En période de végétation, une utilisation modérée est généralement possible 10 à 14 jours après la pose. Toutefois, pour une sollicitation normale, il vaut mieux attendre 4 semaines environ.

6. Entretien du gazon après la première tonte

Le présent chapitre décrit les principales mesures d'entretien courant des pelouses. Dans la pratique, la combinaison de plusieurs de ces interventions est souvent qualifiée de «rénovation du gazon».

6.1. Adventices indésirables (espèces indésirables)

Dans les pelouses, les espèces indésirables apparaissent surtout là où le gazon est clairsemé, compacté ou mal entretenu. Les mauvaises herbes typiques des pelouses sont le pissenlit, les trèfles, le plantain ou la pâquerette. Les graminées indésirables telles que le pâturin annuel (*Poa annua*) ou les espèces de millet se propagent particulièrement en cas de stress hydrique et sur les zones de sol dénudées.

Causes possibles

- Zones dégarnies dues au piétinement ou à une tonte inadaptée
- Déséquilibre nutritif (par ex. carence en azote)
- Sécheresse, manque de lumière, compactage ou engorgement du sol
- Choix inadapté du mélange de semences

Lutte et prévention

- Stimuler la densification du gazon grâce à une fertilisation adaptée et à des tontes régulières
- Réensemencer les zones clairsemées, de préférence au début de l'automne
- Éliminer mécaniquement les mauvaises herbes à feuilles larges (arrachage ciblé)
- Scarifier pour réduire le feutrage et limiter le développement de la mousse
- Aérer les sols compactés pour améliorer la compétitivité des graminées
- Ne pas tondre trop bas afin de réduire les conditions propices à la germination des espèces indésirables

L'utilisation d'herbicides est à proscrire. Une stratégie d'entretien conforme aux règles de l'art visant à maintenir une couverture végétale dense et équilibrée constitue la méthode la plus efficace et durable pour limiter le développement des espèces indésirables.

6.2. Fertilisation du gazon

Un gazon dense, résistant et capable de concurrencer efficacement les espèces indésirables nécessite un apport en nutriments adapté aux besoins. L'objectif de la fertilisation n'est pas de stimuler au maximum la croissance, mais d'obtenir une pelouse régulière, durable et conforme à son usage, au type de gazon et à la nature du sol. Un déséquilibre nutritif, qu'il s'agisse d'une carence ou d'un excès, peut entraîner des effets défavorables sur le développement et la stabilité du gazon (cf. chap. 4.6).

Afin d'ajuster les apports d'engrais aux besoins réels, il est recommandé de réaliser au préalable une analyse de sol. Celle-ci fournira des informations sur la composition et la quantité des nutriments présents et permettra de choisir en conséquence le bon engrais et le moment de son application.

La disponibilité des nutriments dépend en grande partie de l'activité biologique du sol. Les micro-organismes améliorent activement la structure de la terre et transforment les nutriments présents en formes assimilables par les plantes. Les engrais organiques sont donc préférables aux engrais minéraux, car ils favorisent une libération progressive et équilibrée des nutriments, tout en étant plus respectueux des ressources naturelles.

6.3. Apport d'eau

L'arrosage garantit un approvisionnement régulier des racines en eau et s'avère particulièrement nécessaire pendant les périodes estivales de sécheresse.

Règle de base

- Arroser peu souvent et de sorte que l'eau pénètre en profondeur plutôt que de mouiller peu et chaque jour
- Apport indicatif: 15 à 20 mm par arrosage (ce qui correspond à environ 15 à 20 l/m²)
- Adapter la fréquence d'arrosage aux conditions météorologiques (indicateur : lorsque les brins d'herbe ne se redressent plus après le piétinement, le point de flétrissement est atteint)
- Moment optimal: tôt le matin (évaporation moindre, risque de maladie réduit)

À savoir:

- Les sols légers (sableux) doivent être arrosés plus fréquemment que les sols lourds (argileux / limoneux)
- Un arrosage superficiel fréquent favorise la formation de racines peu profondes et augmente le risque de maladies

L'arrosage ne remplace pas les mesures d'amélioration de la structure du sol. Si l'absorption d'eau est limitée par un feutrage de la pelouse ou un sol trop compact, la situation peut être améliorée par des mesures appropriées (scarification / aération).

6.4. Scarification

La scarification est une intervention superficielle consistant à entailler légèrement la couche supérieure du sol sur une épaisseur de 2 à 5 mm. Elle permet d'éliminer le feutre végétal, la mousse ainsi que les matières organiques mortes.

Ces éléments forment, avec le temps, une couche dense pouvant atteindre plusieurs centimètres d'épaisseur. Cette couche limite les échanges d'air, d'eau et de nutriments entre le sol et les racines, ce qui entrave le bon développement du gazon.

La scarification s'effectue de préférence au début de l'automne. Une intervention au printemps est moins favorable, car cette période est propice à la dissémination de graines d'espèces indésirables, susceptibles de s'implanter dans les zones temporairement dégarnies. De plus, cette opération mécanique affaiblit momentanément les graminées, les rendant plus sensibles aux maladies. Les petites surfaces peuvent être scarifiées avec un râteau. Pour les plus grandes, elles seront efficacement scarifiées avec un scarificateur mécanique.

Effets:

- Réduction du feutre végétal
- Amélioration de l'aération et de l'apport de lumière au niveau du sol
- Stimulation du tallage (production de pousses latérales)
- Création de conditions favorables au sursemis

La scarification, nécessaire pour enlever le feutre du gazon, contribue à améliorer la qualité de la couche superficielle, mais ne remplace pas d'autres mesures telles que l'aération ou la fertilisation.

La scarification n'est pas un ameublissement en profondeur et ne remédie pas au compactage du sol. Une scarification inadaptée (trop profonde, trop fréquente) peut affaiblir durablement le gazon.

6.5. Aération

Contrairement à la scarification, l'aération agit non seulement en surface, mais également dans la partie inférieure du sol. En atteignant les zones plus profondes, elle permet d'améliorer durablement la structure du sol dans la zone racinaire de l'herbe. Ses principaux objectifs sont la réduction du compactage, la fragmentation des couches compactées et l'augmentation du volume des pores.

Effets:

- Amélioration des échanges gazeux
- Augmentation de l'infiltration d'eau
- Densification des racines
- Stimulation de l'activité biologique du sol
- Amélioration de la résistance et résilience du gazon

Lorsque les conditions du sol s'y prêtent, notamment sur des sols suffisamment drainants (non fortement argileux), l'aération peut être réalisée à l'aide d'une machine qui prélève des carottes de sol et les laisse sur la surface.

6.6. Top-Dressing (terreautage) ou sablage

Le top-dressing consiste à épandre uniformément un matériau approprié sur le gazon existant afin d'améliorer la structure et la planéité du sol. Il est généralement effectué après une aération ou une scarification.

Le matériau (voir chap. 4.5) est épandu uniformément, puis incorporé à l'aide d'un râteau, d'un balai ou d'un filet tracté, de façon à favoriser la pénétration du sable jusqu'au sol et à dégager les brins d'herbe.

Important:

- La pelouse ne doit pas être intégralement recouverte
- Il est préférable d'effectuer plusieurs apports en couches fines plutôt qu'un seul apport en couche épaisse

Le top-dressing est une mesure d'amélioration de la structure du sol. Il ne remplace ni la fertilisation ni l'arrosage, mais contribue de manière significative à la stabilité à long terme du gazon.

6.7. Sursemis

En complément d'interventions telles que la scarification, l'aération ou du top-dressing, le sursemis avec des mélanges de semences adaptés peut s'avérer efficace pour renforcer la densité du gazon.

6.8. Protection phytosanitaire

Pour les pelouses domestiques et d'ornement, la protection phytosanitaire repose avant tout sur une approche préventive. Celle-ci consiste à identifier les facteurs affaiblissant le gazon et à le renforcer par des mesures d'entretien ciblées (fertilisation, gestion du sol, entretien régulier). L'objectif est d'obtenir un gazon robuste et dense qui résiste aux maladies, aux ravageurs et aux espèces indésirables. Dans la majorité des cas, les dégâts observés ne sont pas liés à des organismes nuisibles, mais plutôt à des facteurs tels que le compactage ou l'engorgement du sol, des déséquilibres nutritifs ou une hauteur de tonte inadaptée.

Les interventions curatives, en particulier l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, doivent être limitées autant que possible. Une gestion conforme aux règles de l'art, privilégiant des mesures mécaniques telles que la scarification, l'aération et le sursemis, constitue la stratégie la plus efficace et durable à long terme.

Le changement climatique, caractérisé par des périodes plus fréquentes de sécheresse, de stress thermique et de précipitations intenses, rend l'entretien du gazon plus compliqué. Il impose une attention accrue à l'arrosage, à la qualité de la structure du sol et au choix des espèces de graminées. Lorsque les conditions sur site sont défavorables, les pelouses nécessitent davantage d'entretien et engendrent des coûts plus élevés. C'est pourquoi une évaluation réaliste des conditions locales et de l'utilisation prévue du gazon devient essentielle. Dans certains cas, il vaut mieux renoncer au gazon et choisir une forme alternative de végétalisation, qui offrira un meilleur équilibre entre le bénéfice attendu de la végétalisation et l'investissement consenti pour son entretien.

7. Réception de l'ouvrage

7.1. Réception de gazon obtenu par semis

Le moment de la réception de la pelouse obtenue par semis dépend des conditions fixées par le contrat d'entreprise. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dispositions applicables aux contrats d'entreprise à compter du 01/01/2026.

→ ATTENTION: le gazon en rouleaux est considéré comme une plantation ! Pour les dates de réception, voir le chapitre 7.2

	CO / CC ¹	Norme CGC ² SIA 118 + 118/318
Réception (Vérification commune de l'ouvrage ou partie d'ouvrage par le maître d'ouvrage et l'entrepreneur)	<p>Une fois l'ouvrage achevé, il peut être livré au maître d'ouvrage par remise ou déclaration.</p> <p>La livraison ne présuppose pas la volonté de réception du maître d'ouvrage.</p> <p>La livraison et la livraison partielle peuvent être convenues par contrat.</p>	<p>Les surfaces végétalisées par semis peuvent faire l'objet d'une réception séparée (partie d'ouvrage fermée en soi).</p> <p>En l'absence d'un mandat d'entretien, la réception se fait dans un délai d'une semaine après la première coupe. (<i>Pendant cette semaine, la responsabilité de l'ouvrage/partie d'ouvrage incombe à l'entrepreneur</i>).</p> <p>Lorsqu'un mandat d'entretien existe, la réception se fait dans un délai d'un mois à partir de l'avis d'achèvement (SIA 118 art. 158 al. 2).</p>
Délais de réclamation (Délai suivant la réception pendant lequel le maître d'ouvrage peut signaler les défauts).	<p>La réclamation doit être faite dans les 60 jours suivant la découverte du défaut (art. 370 al. 4 CO)</p> <p>Les surfaces végétalisées par semis sont considérées comme ouvrage immobilier (art. 371 al. 2 CO).</p> <p>Le délai de prescription est de 5 ans.</p> <p>Fardeau de la preuve: maître d'ouvrage (art. 8 CC)</p>	<p>Dans les 2 ans, la réclamation pour défaut est possible à tout moment (SIA 118 art. 173 al. 1).</p> <p>Fardeau de la preuve: entrepreneur</p> <p>Pour la signalisation des <i>défauts cachés et apparents</i>, le délai de prescription est prolongé de 3 ans (dont 5 ans au total) (SIA 118 art. 179 al. 2).</p> <p>La réclamation doit être faite dans les 60 jours suivant la découverte du défaut (prime sur l'art. 179, al. 2, SIA 118:2013)</p> <p>Fardeau de la preuve: Maître d'ouvrage (SIA 118 art. 179 al. 5)</p>
Délais de garantie (délais de prescription) (Délai, après la réception de l'ouvrage, pendant lequel le maître d'ouvrage doit faire valoir ses droits).	<p>5 ans pour les ouvrages immobiliers (Art. 371 al. 2 CO)</p> <p>10 ans pour les défauts intentionnels ou dissimulés intentionnellement (art. 210 CO)</p>	<p>5 ans (SIA 118 art. 180)</p> <p>10 ans pour les défauts intentionnels ou dissimulés intentionnellement (SIA 118 art. 180)</p>
<p>Le délai de prescription de cinq ans ne peut être modifié au détriment du client.</p>		

7.2. Réception de gazon obtenu par pose de rouleaux

Le moment de la réception de la pelouse obtenue par pose de rouleaux dépend des conditions fixées par le contrat d'entreprise. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dispositions applicables aux contrats d'entreprise à compter du 01/01/2026.

	CO / CC ¹	Norme CGC ² SIA 118 + 118/318
Réception (Vérification commune de l'ouvrage ou partie d'ouvrage par le maître d'ouvrage et l'entrepreneur)	<p>Une fois l'ouvrage achevé, il peut être livré au maître d'ouvrage par remise ou déclaration.</p> <p>La livraison ne présuppose pas la volonté de réception du maître d'ouvrage.</p> <p>La livraison et la livraison partielle peuvent être convenues par contrat.</p>	<p>Les plantations peuvent faire l'objet d'une réception séparée (partie d'ouvrage fermée en soi).</p> <p>En l'absence d'un mandat d'entretien, la réception se fait dans un délai d'une semaine à partir de l'avis d'achèvement. <i>(Pendant cette semaine, la responsabilité de l'ouvrage/partie d'ouvrage incombe à l'entrepreneur).</i></p> <p>Lorsqu'un mandat d'entretien existe, la réception se fait dans un délai d'un mois à partir de l'avis d'achèvement (SIA 118 art. 158 al. 2).</p>
Délais de réclamation (Délai suivant la réception pendant lequel le maître d'ouvrage peut signaler les défauts).	<p>La réclamation doit être faite dans les 60 jours suivant la découverte du défaut (art. 370 al. 4 CO)</p> <hr/> <p>Pour les ouvrages mobiliers, le délai de prescription est de 2 ans à compter de la réception (art. 371 al. 1 CO).</p> <p>Fardeau de la preuve: maître d'ouvrage (art. 8 CC)</p> <hr/> <p>Les plantations dans le sol sont considérées comme des ouvrages immobiliers (art. 371 al. 2 CO).</p> <p>Le délai de prescription est de 5 ans.</p> <p>Fardeau de la preuve: maître d'ouvrage (art. 8 CC)</p>	<p>Dans les 2 ans, la réclamation pour défaut est possible à tout moment (SIA 118 art. 173 al. 1).</p> <p>Fardeau de la preuve: entrepreneur</p> <hr/> <p>Pour la signalisation des <i>défauts cachés et apparents</i>, le délai de prescription est prolongé de 3 ans (5 ans au total) (SIA 118 art. 179 al. 2).</p> <p>La signalisation doit être faite dans les 60 jours suivant la découverte du défaut (prime sur l'art. 179, al. 2, SIA 118:2013)</p> <p>Fardeau de la preuve: maître d'ouvrage (SIA 118 art. 179 al. 5)</p>
Délais de garantie (délais de prescription) (Délai, après la réception de l'ouvrage, pendant lequel le maître d'ouvrage doit faire valoir ses droits).	<p>5 ans pour les ouvrages immobiliers (Art. 371 al. 2 CO)</p> <p>10 ans pour les défauts intentionnels ou dissimulés intentionnellement (art. 210 CO)</p>	<p>5 ans (SIA 118 art. 180)</p> <p>10 ans pour les défauts intentionnels ou dissimulés intentionnellement (SIA 118 art. 180)</p>
<p>Le délai de prescription de cinq ans ne peut être modifié au détriment du client.</p>		

8. Renvois

Ordonnances

Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (Osol), Aide à l'exécution «Construire en préservant les sols», module «Gestion respectueuse des sols lors de travaux de génie civil», état 2022.

Normes

SIA 318:2009 «Aménagements extérieurs»

SIA 118/318:2009 «Conditions générales relatives aux aménagements extérieurs»

Sources photographiques

Première de couverture Christian Gwerder, Steinhausen ZG

Groupe de projet Technique GPT

Responsable	Christian Gwerder, Hitzkirch ZG	Représentant de:
	Ressort Technique	Comité prof. Paysagisme,
	Fabrizio Gianoni, Brione s/M TI	GPT
	Christoph Hofmann, Winterthur ZH	GPT
	Mike Hürlimann, Jona SG	GPT
	Felix Rusterholz, Zurich ZH	GPT
	Peter Susewind, Rapperswil-Jona SG	GPT
Gian Treichler, Igis GR	GPT	
Chef de projet	Martin Gerber, Safnern BE	Secrétariat central JardinSuisse

JardinSuisse décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation du présent document.